

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie – BOURQUI Gilles – GALLOIS Delphine – JEANNEROD Françoise - CRETIN Claire – GENRE Annie – BOUTERAON Elisabeth - BOURLAND Frédéric – CAILLAT Marie-Carmen - BENOIT-GUYOD Sébastien – LACROIX Jean-Sébastien – GRENIER Sandrine – CLERC Nicolas – PROST Marcel – GANGNERY Véronique - CHARDON Laurent – VAZ TEIXEIRA Christophe

Absents : DESPREZ Alain (pouvoir à BONNEFOY Robert) – CHAVIN-GAZALIER Fabien (pouvoir à LACROIX Jean-Sébastien) -

Secrétaire de séance : LACROIX Jean-Sébastien

Le 27 septembre 2018, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18 h 30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 30 août 2018**
- 3 – Construction du centre d'incendie et de secours et des services techniques de Les Rousses : signature des marchés de travaux**
- 4 – Conception et réalisation d'un espace sport et loisir de glisse urbaine : avenant n°1 au marché de travaux**
- 5 – Transfert de l'indemnité de fonction d'un conseiller municipal**
- 6 – Frais de secours sur les domaines alpin et nordique pour toutes activités sportives ou de loisirs 2018/2019 et avenant au contrat relatif à la distribution des secours sur les domaines alpin et nordique**
- 7 – Quartier des Crêtets : vente à M. Aurélien AUZIAS et Mme Pauline PERRET – changement de lot**
- 8 – Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable**
- 9 – Accord cadre à bons de commande – 2018/2021 – Travaux de voirie : déclaration de sous-traitance**
- 10 – Liste des marchés signés par M. le Maire**
- 11 – Questions et informations diverses**

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Jean-Sébastien LACROIX secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 août 2018

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 août 2018. Aucune observation n'est faite.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 30 août 2018.

3. Construction du centre d'incendie et de secours et des services techniques de Les Rousses : signature des marchés de travaux

M. le Maire indique qu'un avis d'appel public à la concurrence concernant ces travaux a été publié le 19 juillet 2018 dans le journal d'annonces légales Le Progrès, sur le site Internet de la commune et sur le site Internet Marches-publics.info.

Le montant estimatif du marché est de 1 794 221.89 € HT, soit 2 153 066.26 € TTC hors options.

13 lots sont prévus au marché :

- n°1 : démolition, déconstruction
- n°2 : terrassement, VRD, espaces verts
- n°3 : gros œuvre, maçonnerie
- n°4 : Etanchéité
- n°5 : métallerie
- n°6 : portes de garage
- n°7 : isolation extérieure – bardage métallique
- n°8 : menuiseries extérieures aluminium
- n°9 : menuiseries bois
- n°10 : doublages, cloisons, plafonds, peintures
- n°11 : carrelages, faïences
- n°12 : plomberie sanitaire, chauffage, ventilation
- n°13 : électricité, courants faibles

La limite de réception des offres était fixée au 7 septembre 2018 à 12h.

En application du règlement de consultation, les critères retenus pour le jugement des offres sont :

1 – Prix : 60%

2 – Valeur technique : 40%

Voici la liste des entreprises ayant répondu :

Lot	Raison sociale	CP	Ville
1	ARCHES DEMOLITION	88380	Arches
1	PBTP.DEMOLITIONS	25870	Devecey
1	GAIAL	68000	Colmar
1	CARDEM SECTEUR CUENOT DEMAT	25560	Bannans
1	DECOCAMAT	01130	Saint-Germain-de-Joux
1	PENNEQUIN	21160	Marsannay-la-Côte
1,2	DI LENA AND CO SAS	39400	Morbier
2	ROGER MARTIN - ETS DE BESANCON	25410	Dannemarie-sur-Crète
2	SJE	39570	Messia-sur-Sorne
3	CONSTRUCTIONS TEDOLDI	39150	Saint-Laurent-en-Grandvaux
3	FELIX BARONI SA	39360	Chassal
4	SFCA	25290	Ornans
4	SMAC	25320	Chemaudin
6	JP BELUARDO	39200	Saint-Claude
6	LUGH	39570	Perrigny
6,8	DUCROT	39210	Saint-Germain-lès-Arlay
7,1	Entreprise BONGLET SA	39001	LONS LE SAUNIER
8	RENOBAT	39260	Moirans-en-Montagne

8,9	PAGET	39000	Lons-le-Saunier
9	CAPELLI BERROD	39260	Moirans-en-Montagne
9	MENUISERIE CHARPENTE TAGLIONE	39400	Morbier
9	EBENISTERIE VIGNERON	39150	Saint-Pierre
10	CLAUDE DELACROIX	39400	Morez
10	PEINTURE COLOR - POULAIN	39200	SAINT CLAUDE
11	AR' CARRELAGE	39200	Saint-Claude
11	Entreprise MARTIN LUCAS SAS	21850	Saint-Apollinaire
11	SARL SCHIAVONE	39000	Lons-le-Saunier
11	PRIMATESTA	39000	Lons-le-Saunier
11	TACHIN	21130	Les Maillys
11	SOLSYSTEM SN	39000	Lons-le-Saunier
12	CSTI SAS	39600	Arbois
12	PICARD	39200	Saint-Claude
13	ELECTRICITE RIGOULOT Sarl	39150	Saint-Laurent-en-Grandvaux
13	SCEB	39200	Saint-Claude

Le maître d'œuvre, le cabinet Reichardt & Ferreux, a rédigé le rapport d'analyse des offres dont la restitution a eu lieu le 25/09/18. Seuls les marchés suivants sont proposés à l'attribution ce soir :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT DE L'OFFRE
lot 1 : démolition déconstruction	PENNEQUIN (Marsannay la côte)	24 660.00 €
lot 3 : gros œuvre maçonnerie	BARONI (Chassal)	674 758.04 €
lot 6 : portes de garage	LUGH (Perrigny)	44 760.00 €
lot 8 : menuiseries extérieures aluminium	DUCROT (Saint Germain les Arlay)	23 477.75 €
lot 9 : menuiserie bois	CAPELLI BERROD (Moirans en montagne)	24 481.97 € Option non retenue
lot 11 : carrelages faïences	TACHIN (Les Maillys)	31 031.44 €
Lot 13 : électricité courants faibles	SCEB (Saint-Claude)	base : 99 474.57 € option 1 : 11 648.86 € option 2 : 4 107.53 € total : 115 230.96 €

Pour le lot 2 terrassement – VRD – espaces verts il y a un gros dépassement par rapport à l'estimation. Une négociation aura lieu avec les entreprises soumissionnaires.

Nicolas CLERC propose d'ajouter un critère « écologique » afin d'éviter que les entreprises viennent d'aussi loin, instaurer un périmètre d'attribution autour du chantier et donner un certain nombre de points en fonction de l'éloignement. Christophe MATHEZ répond qu'un tel critère est illégal, on ne peut pas favoriser des entreprises dans un certain périmètre autour des Rousses. M. le Maire est d'accord pour que cet investissement profite à l'économie locale mais la collectivité doit respecter les règles des marchés publics.

Pour les gros lots : 2 et 12, les offres sont anormalement hautes selon le maître d'œuvre.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1/ d'autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues mentionnées ci-dessus pour les lots 1 – 3 – 6 – 8 - 9 – 11 - 13,
- 2/ de négocier avec les entreprises pour le lot 2,
- 3/ de déclarer sans suite les lots 4 étanchéité – 7 isolation extérieure – 10 doublage cloisons plafonds peinture – 12 plomberie, sanitaire chauffage, ventilation et de lancer une nouvelle consultation,
- 4/ de déclaré infructueux le lot 5 métallerie et de lancer une nouvelle consultation.

4. Conception et réalisation d'un espace sport et loisir de glisse urbaine : avenant n°1 au marché de travaux

M. le Maire rappelle que le conseil municipal l'a autorisé, par délibération du 3 mai 2018, à signer un marché de travaux pour la conception et la réalisation d'un espace de sport et de loisir de glisse urbaine pour un montant total de 81 125.00 € HT, soit 97 350.00 € TTC avec la société E2S Company.

Suite à la modification de l'implantation de cet ouvrage, aux fins d'éviter un contentieux avec un riverain, il est nécessaire d'installer un garde-corps au-dessus de la rampe pour des raisons de sécurité et créer un mur de soutènement. Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 2 650.00 € HT, soit 3 180.00 € TTC, ce qui représente une augmentation du montant du marché de 3.26 %.

Ainsi, le nouveau montant du marché serait porté à 83 775.00 € HT, soit 100 530.00 € TTC.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cet avenant n°1 au nom de la commune pour un montant de 2 650.00 € HT, soit 3 180.00 € TTC.

Christophe MATHEZ précise que les modules sont posés, l'entreprise doit venir couler les radiés et les travaux devraient être terminés en fin de semaine prochaine.

M. le Maire informe le conseil que la demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'aménagement de l'aire de sport de glisse urbaine a reçu une réponse positive à hauteur de 14 725 € au titre de l'Engagement pour les Solidarités Jurassiennes. Aucune réponse n'est arrivée à ce jour concernant la demande d'aide auprès de la Région.

Le système de vidéo protection sur le site est commandé. Sandrine GRENIER demande comment fonctionne le système de vidéo protection. Christophe MATHEZ répond que l'enregistrement se fait en mairie dans un local spécial. Seul les officiers de police judiciaire et la gendarmerie y ont accès. Le système dans le village va être remplacé par un système plus qualitatif car celui existant est obsolète. Une somme sera inscrite chaque année au budget. Cette année on fait aussi l'acquisition du serveur. M. le Maire ajoute que les images sont confidentielles et éphémères.

Christophe MATHEZ indique qu'un problème électrique de surtension a endommagé plusieurs ordinateurs de la salle informatique de l'école élémentaire. La salle informatique n'est donc plus utilisable par les enseignants. Ces postes ont 8 ans, et il faut compter environ 11 000 € pour les remplacer. Le conseil municipal va solliciter le conseil départemental du Jura au titre de cette aide pour financer ce matériel. La commande se fera en début d'année 2019.

5. Transfert de l'indemnité de fonction d'un conseiller municipal

Marie-Carmen CAILLAT ne participe ni au débat ni au vote.

M. le Maire informe le conseil municipal que suite au départ de Mme Fabienne DEMOLY, Mme Marie-Carmen CAILLAT a accepté une délégation de fonction concernant le sport et les associations. Mme Delphine GALLOIS, élue adjointe, a accepté la délégation de fonction concernant la culture et les écoles.

Considérant que les 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, et 5^{ème} adjoints au Maire ne touchent pas l'indemnité mensuelle maximale de 16.5 % de l'indice brut 1015 du barème des traitements de la fonction publique majoré de 25 % pour station classée, mais une indemnité de 14 % de l'indice ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal doit fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Mme Marie-Carmen CAILLAT en charge du sport et des associations avec effet au **8 juin 2018** :

Population (1000 à 3 499 habitants)

Indemnité mensuelle des conseillers municipaux en charge de la communication : 4.5 % de l'indice brut 1015 du barème des traitements de la fonction publique

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal de transférer l'indemnité de fonction de Mme Delphine GALLOIS à Mme Marie-Carmen CAILLAT.

Le conseil municipal décide par 21 voix le transfert de l'indemnité de fonction de Mme Delphine GALLOIS à Mme Marie-Carmen CAILLAT.

6. Frais de secours sur les domaines alpin et nordique pour toutes activités sportives ou de loisirs 2018/2019 et avenant au contrat relatif à la distribution des secours sur les domaines alpin et nordique

M. le Maire rappelle que la Commune a passé un contrat de distribution des secours sur ses domaines alpin et nordique missionnant la société SOGESTAR pour assurer les opérations de secours en son nom. La SOGESTAR a décidé des tarifs appliqués pour cette prestation pour l'hiver 2018-2019.

M. le Maire rappelle que l'article 54 de la loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 autorise les Communes à rendre payants les secours engagés pour toute activité sportive ou de loisirs,

M. le Maire propose d'utiliser ce droit et de fixer les tarifs suivants, applicables à compter de leur publication sur les domaines alpin et nordique et ce pour toute la saison d'hiver 2018-2019 :

TARIFS SECOURS (toute heure entamée est due)	Pour mémoire 2017/2018	Tarifs 2018/2019
Petits soins	51 €	52 €
Zone rapprochée	211 €	213 €
Zone éloignée	365 €	369 €
Hors-piste ou piste fermée	730 €	737 €
Pisteur secouriste	37 €/h	38 €/h
Engin de damage avec chauffeur	158 €/h	159 €/h
Motoneige ou quad avec chauffeur	99 €/h	100 €/h
Evacuation Ambulances Les Rousses, Morez, St Claude, Champagnole	500 €	500 €

Jean-Sébastien LACROIX rappelle que les secours facturés par les communes sont un peu plus élevés que les tarifs pratiqués par la SOGESTAR pour couvrir les frais.

Le conseil municipal fixe les tarifs des frais de secours sur les domaines alpin et nordique des Rousses mentionnés ci-dessus et autorise M. le Maire à signer l'avenant au contrat relatif à la distribution des secours sur les domaines alpin et nordique de 2014 avec la SAEM SOGESTAR.

7 – Quartier des Crêtets : vente à M. Aurélien AUZIAS et Mme Pauline PERRET

M. le Maire indique que le conseil municipal l'a autorisé par délibération du 30 août 2018 à signer la promesse de vente et la vente du lot n°26 du quartier des Crêtets à M. AUZIAS et Mme PERRET.

Ceux-ci ont informé M. le Maire de leur volonté de changer de lot pour des raisons financières et souhaitent désormais acquérir le lot n°2 cadastré section AB 512 d'une superficie de 399 m², au prix de 399 m² x 170 € HT/m² = 67 830 € HT.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer tous documents afférents concernant cette promesse de vente et vente.

Christophe MATHEZ précise qu'il reste 5 parcelles disponibles aux Crêtets.

8 – Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable.

Le rapport annuel d'activités 2017 a été transmis par courriel aux conseillers municipaux.

Sébastien BENOIT-GUYOD indique que l'évolution de la consommation d'eau est importante par rapport au gros projet Dôle/Tuffes de la station car les services de l'Etat nous interrogent sur l'évolution de la consommation d'eau. Le Syndicat des eaux a une bonne politique de gestion de la ressource en eau en entreprenant des travaux conséquents permettant d'obtenir un très bon rendement et d'éviter les pertes d'eau (fuites sur canalisations).

Christophe MATHEZ indique que lorsqu'il est arrivé au conseil municipal en 2008, le volume de prélèvement était supérieur à 1 000 000 m³. En 2017 ce volume a été réduit de 300 000 m³. Il transmet ses félicitations au Syndicat et aux abonnés qui font attention à leur consommation. Il constate que d'importants investissements ont été réalisés en autofinancement et sans emprunt.

M. le Maire rappelle que la facture d'eau comprend aussi la part assainissement. Les abonnés ont des tarifs différents selon leur syndicat d'assainissement.

M. le Maire rappelle que la commune des Rousses perçoit toujours une recette (droit de pompage) de la part du Syndicat des Eaux du plateau des Rousses.

Jean-Sébastien LACROIX indique qu'avec la télérelève, les abonnés ont la possibilité de créer un compte sur le site « tout sur mon eau » pour suivre leur consommation. Il informe aussi le conseil que le département est en vigilance sécheresse niveau 3. Il faut donc faire attention à la ressource.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité du RPQS 2017 de l'eau potable établi par le SIE du plateau des Rousses

9 – Accord cadre à bons de commande – 2018/2021 – Travaux de voirie : déclaration de sous-traitance

Dans le cadre du marché cité en référence, M. le Maire présente une déclaration de sous-traitance du titulaire du marché SJE – Agence Colas Nord Est au profit de MARKO'SOL (Champagnole) concernant la résine gravillonnée 1.25/2.5 sur trottoir.

Le montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités s'élève à 7 448.00 €HT.

Le conseil municipal, autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cet acte de sous-traitance au profit de l'entreprise MARKOSOL pour un montant de 7 448 00 € HT.

Christophe MATHEZ précise que le Syndicat des Eaux a déplacé ses réseaux. Le SIDEC termine mardi l'enfouissement du réseau aérien. La SJE a déjà raboté la chaussée et commencera à poser les bordures mardi 2 octobre. Le carrefour sera terminé à la mi-octobre.

10 - Liste des marchés signés par le Maire

Le conseil municipal a pris connaissance des marchés signés par le Maire et n'émet aucune remarque.

11 - Questions et informations diverses

- Travaux route Royale : Christophe MATHEZ précise que la résine du cheminement piéton d'une largeur de 1.5 m sera posée dans environ 15 jours (couleur corail). Tous les anciens candélabres vont être déposés mais pas avant le 15/11 au maximum. Normalement, la route royale sera terminée avant l'hiver. Marcel PROST indique que le mur de soutènement à hauteur de la rue de la Scierie devient critique. Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle qu'il est sur domaine privé. Gilles BOURQUI indique que la signalétique a été commandée. Sébastien BENOIT-GUYOD souhaite connaître le cout global des travaux sur la route Royale.
- Demande d'une entreprise suisse pour faire un parking sur la commune : M. le Maire indique qu'une entreprise suisse a proposé de réaliser un parking provisoire (4 ans) pour mettre en place un système de navette pour les salariés. L'entreprise réalise des travaux et n'a plus de place pour les véhicules des salariés. Cette entreprise ne demande pas l'acquisition du sol et au bout des 4 ans, soit le terrain est remis en état soit il reste parking. Aujourd'hui, la recherche se fait sur La Cure. Sébastien BENOIT-GUYOD demande s'il y a possibilité de s'exprimer sur son implantation. Christophe MATHEZ précise que ce site est envisagé pour avoir une connexion avec la gare car le bassin d'emploi de cette entreprise c'est Genève. Il pense que c'est une belle opportunité pour la commune. Sébastien BENOIT-GUYOD demande si ces parkings pourraient être utilisés par d'autres personnes. Christophe MATHEZ précise que l'entreprise a besoin de 250 places privatives la semaine. Sébastien BENOIT-GUYOD précise que la commune a été obligée de réduire de moitié ses espaces urbanisables et constructibles dans le PLU et

dans l'urgence, on n'est pas loin de débloquer des terrains pour faire face à une demande, en imperméabilisant X milliers de m². Il souhaite en discuter et débattre sur le meilleur choix de terrain. Il n'est pas opposé au projet, mais il souhaite en discuter. M. le Maire précise qu'il ne faut pas faire de tort à l'agriculteur qui exploite le terrain retenu. Gilles BOURQUI pense qu'un parking de covoiturage serait le bienvenu. M. le Maire répond qu'au final on ne pourra peut-être pas trouver de terrain. Sébastien BENOIT-GUYOD demande pourquoi ne pas envisager des parkings à étage comme en Suisse. Christophe MATHEZ répond que l'entreprise ne financera pas un tel aménagement.

M. le Maire indique que plusieurs élus partagent le choix de la Cure car c'est un nœud. Marcel PROST précise que le parking de la gare est inadapté. Christophe MATHEZ pense que le secteur de la Cure n'est pas mal car il peut aussi servir au stationnement pour les massifs du Balancier et des Jouvencelles. M. le Maire précise que c'est la fondation de l'entreprise, très attachée à la qualité environnementale, qui ferait les travaux d'un coût estimé à 600 000 €. Sébastien BENOIT-GUYOD demande s'il n'y a pas de contraintes urbanistiques pour faire un parking en zone agricole ou naturelle. M. le Maire répond non, sauf en zone humide. Christophe MATHEZ indique que soit on est d'accord pour la réalisation de ce projet car il a une utilité pour la commune, soit on ne trouve pas d'intérêt et il ne faut pas le faire. M. le Maire ajoute que le futur grand parking de la Givrine sera touristique pendant l'hiver et mis à disposition du covoiturage le reste du temps. Christophe MATHEZ indique que l'entreprise en aura besoin en 2020 et souhaiterait qu'il soit prêt fin 2019 pour les JOJ. Annie BERTHET pense qu'il faut se positionner assez vite. M. le Maire propose de réunir l'entreprise et le conseil le jour où on aura des propositions foncières à faire. Il ne faut pas pénaliser l'agriculture avec ce choix.

- Réfection de la route du Risoux : Nicolas CLERC demande quand les travaux seront réalisés. M. le Maire précise qu'ils sont différés en 2019, la carrière ayant le projet de raccorder le site aux réseaux d'eau et d'électricité.

- Informations diverses :

- o Samedi 29 septembre à 14 h 00 : organisation d'une balade architecturale dans le cadre de la politique de l'architecture et de l'urbanisme de la CCSR.
- o Débat important de l'automne : réflexion sur le périmètre intercommunal : un séminaire aura lieu le 10/11 en journée à Morbier.
- o Cérémonie commémorative le 11/11 à 10 h30 : Delphine GALLOIS indique que les écoles et le collège vont chanter. Il y aura une exposition sur la grande guerre qui circulera à l'école élémentaire, au collège et dans une salle afin de célébrer cet événement historique. M. le Maire souhaite que l'arbre du centenaire soit planté à cette occasion.
- o Annie BERTHET indique que le repas des aînés se prépare et aura lieu le 28/10.

Prochain conseil le jeudi 18 octobre 2018 à 18h30.

Séance levée à 20h20
Le Secrétaire de séance,



Jean-Sébastien LACROIX



Le Maire,



Bernard MAMET